

# **PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE-**

## **SEANCE DU 24 mai 2018**

Etaient présents : Mme ANTOLIN, M. BENOIT, M. BOUTOULLE, M. CADIOU, M. FIGEAC, Mme GOSSOT, Mme FLORENCHIE, M. AMELOT, M. GUERIN, M. GUILLIOT, Mme TOUTON, Mme DASCALAKIS, Mme VIAUD, M. DECKER, Mme POCEAN, M. YVON.

Etaient représentés : M. BESSART-BANQUY, M. CALAS, Mme COLLIGNON, M. ETXEPARE, Mme MANES-GALLO, Mme AMORIM, Mme DEYMIER.

M. BOUTOULLE ouvre la séance à 14h15 et annonce que deux points seront retirés de l'ordre du jour. En effet, l'avis du conseil de l'Ecole doctorale n'ayant pu être transmis du fait de l'absence de quorum lors de la réunion de ce conseil le 26 avril dernier, les points suivants ne pourront être traités :

- Demande de dérogation pour une soutenance en anglais.
- Demande de soutenance hors Bordeaux : Paul COURNARIE (Ausonius).

Par ailleurs, l'examen du 'statut de la directrice ou du directeur d'une équipe d'accueil' n'ayant pas été achevé par la CDUR (Conférence des Directeurs des Unités de Recherche), ce point sera reporté à la prochaine réunion de la CR.

### **I - Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mars 2018**

M. BOUTOULLE demande aux membres de la commission si des modifications sont demandées dans la rédaction de ce procès-verbal.

M. GUILLIOT signale qu'il y a une erreur dans l'orthographe de son nom.

Sous réserve de la modification demandée par M. Guilliot, le procès-verbal de la séance du 22 mars est soumis au vote de la CR :

|            |      |
|------------|------|
| Votants    | : 23 |
| Abstention | : 0  |
| Contre     | : 0  |
| Pour       | : 23 |

**La Commission de la Recherche approuve le procès-verbal du 22 mars 2018.**

### **II- Présentation des nouveaux élus étudiants de la CR**

M. BOUTOULLE rappelle que des élections ont été organisées les 21 et 22 mars derniers pour le renouvellement des membres étudiants des conseils centraux. Les nouveaux élus doctorants de la CR sont les suivants :

|                           |   |  |
|---------------------------|---|--|
| YVON David                | <i>Suppléant : CHITBAHAL<br/>Mohammad Shameem</i> | Etudiant.e.s de Bordeaux<br>Montaigne  |
| OGNIER Alice              | Suppléant : SIERRA DIAZ Carolina                  | Etudiant.e.s de Bordeaux<br>Montaigne  |
| POCEAN Andrana<br>Doriana | <i>Suppléant : MVOU KOUNTA Sidina<br/>Noel</i>    | Défends ta fac avec l'UNEF<br>Bordeaux |
| DECKER Julien             | <i>Suppléant : LECK Arthur</i>                    | Défends ta fac avec l'UNEF<br>Bordeaux |

M. BOUTOULLE propose que chaque membre de la CR se présente à tour de rôle et que chaque doctorant nouvellement élu se présente également.

- M. David YVON, doctorant rattaché à l'équipe TELEM et encadré par Mme Catherine Ramond est élu pour la première fois. Son sujet de thèse est le suivant : 'Sade et l'incassable noyau de nuit" : une poétique du secret'.

- Mme Andrada Doriana POCEAN, doctorante rattachée à l'équipe MICA et encadrée par M. Didier Paquelin, a déjà été membre suppléante de la CR pendant deux ans. Son sujet de thèse est le suivant : 'Le rôle des technologies de l'information et de la communication dans la réussite des étudiants'.

- M. Julien DECKER, doctorant rattaché à l'équipe SPH, est encadré par M. Valéry Laurand. Son sujet de thèse est le suivant : 'La question du pouvoir dans la philosophie cynique, de Diogène à l'époque impériale'.

M. BOUTOULLE précise que Mme OGNIER et les quatre élus suppléants ne sont pas présents à la réunion. Il ajoute qu'une formation a été commencée pour les jeunes élus afin de leur permettre d'avoir une connaissance plus précise du rôle des conseils et qu'elle va se poursuivre avec notamment un moment d'information sur la vie scientifique de l'établissement.

### **III - Élection de l'intuitu personæ**

M. BOUTOULLE rappelle que parmi les quatre personnalités extérieures membres de la commission de la recherche, la réglementation prévoit un intuitu personae qui était représenté jusqu'à présent par M. Jean-François Sibers, conservateur en chef des bibliothèques, chef de service à la DRAC Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, élu en 2016. M. Sibers étant parti à la retraite et libérant de ce fait son siège, l'équipe présidentielle propose la candidature de M. Laurent VEDRINE, Directeur du musée d'Aquitaine depuis l'année dernière. Cette proposition n'empêche nullement que d'autres propositions soient faites par les membres de la CR.

M. BOUTOULLE donne lecture du curriculum vitae de M. Védrine (voir document joint). Il ajoute que celui-ci dispose d'un réseau qui est à même d'intéresser les activités de recherche de l'établissement. Il cite notamment le projet qui est en cours avec le Musée d'Aquitaine et la ville de

Bordeaux relatif au rapatriement à l'UBM de la collection des moulages en plâtre de l'ancienne faculté des Lettres et le projet relatif au classement au patrimoine de l'UNESCO de l'exemplaire des Essais de Montaigne détenu par la mairie de Bordeaux.

M. FIGEAC estime qu'il s'agit d'une excellente proposition et souligne que son équipe de recherche, le CEMMC, collabore souvent avec M. Védrine.

M. CADIOU exprime la même opinion très positive sur cette candidature et rappelle que M. Védrine a déjà noué de nombreux liens avec l'UBM.

M. BOUTOULLE propose de passer au vote pour élire M. Laurent VEDRINE comme membre de la commission de la recherche au titre de membre extérieur intuitu personae.

Résultat du vote :

|            |      |
|------------|------|
| Votants    | : 23 |
| Abstention | : 0  |
| Contre     | : 0  |
| Pour       | : 23 |

**M. Laurent VEDRINE est élu membre intuitu personae de la Commission de la Recherche**

#### **IV- Réflexion sur les modulations de service ERC/ANR**

M. BOUTOULLE rappelle qu'un appel à candidatures a été mis en place depuis deux ans pour des demandes de modulation de service en vue d'un dépôt de candidature pour des projets de recherche ERC ou ANR (5 modulations proposées de 32h chacune). Il s'agit de permettre la préparation de projets de recherche complexes, longs à monter et difficiles à obtenir. Un bilan sur les deux années a été fait et une discussion a été engagée pour éventuellement améliorer ce dispositif.

La première année, deux collègues ont pu bénéficier d'une modulation après expertise de leur dossier par les membres du Bureau de la CR (M. Gorgues pour un projet ERC et Mme Beyaert-Geslin pour un projet ANR).

La deuxième année, 3 candidatures ont été retenues (Mme Bourdaa pour un projet ANR, M. Des Courtils pour un projet ERC et Mme Caiozzo pour un projet ERC).

Le retour d'expérience sur ces deux années montre que les candidats ont eu du mal, malgré la modulation de service, à trouver le temps nécessaire à la préparation de leur projet. Au mieux, l'effet positif s'est porté sur le nombre des heures complémentaires qui a pu baisser.

Ce constat, pour le moins insatisfaisant, a conduit à réfléchir à une proposition qui libérerait d'avantage de temps. L'idée de transformer les MDS (Modulation de Service) en CRCT (Congé pour Recherches ou Conversions Thématiques) ciblé ANR-ERC a donc été proposée. Le CRCT prévoit effectivement une 'décharge' de service sur un semestre pour mener à bien un projet. Jusqu'à présent, les CRCT sont demandés par les MCF, principalement, pour préparer une HDR (Habilitation à Diriger des Recherches) et par les PR, principalement, pour rédiger des publications. L'idée serait d'ouvrir plus de possibilités de CRCT pour permettre à des porteurs de projet de recherche de postuler. A cet effet, l'enveloppe budgétaire dédiée aux 5 MDS serait consacrée au financement d'un ou deux CRCT spécifiquement ciblés pour les projets ANR ou ECR.

A la CDUR du 5 mai dernier, une discussion très libre sur ce sujet a été menée et elle s'est traduite par un accord sur le principe, avec des réserves sur le calendrier proposé, à savoir une attribution des nouveaux CRCT dès la fin de cette année universitaire. Au CAC du 17 mai dernier, la discussion a abouti aux mêmes conclusions : accord sur le principe et réticences vis-à-vis du calendrier jugé trop précipité en cette fin année.

Or, si l'on veut mettre en application cette mesure dès 2019, les UFR doivent rapidement connaître les enseignants concernés pour pouvoir attribuer les services.

Le rétroplanning proposé est le suivant :

- 28 juin : dernier CAC de l'année qui devra attribuer les CRCT
- 21 juin : dépôt des dossiers de demande de CRCT
- 14 juin : Dépôt des lettres d'intention qui permettront d'anticiper sur le choix des rapporteurs.

Ce calendrier ne pourra être mis en place que si la CA du 1<sup>er</sup> juin autorise la conversion des moyens et fixe le nombre des CRCT ouverts.

M. BENOIT fait remarquer que l'enveloppe actuelle des MDS ( $5 \times 32 = 160h$ ) est inférieure de 28h à celle de deux CRCT (192h).

M. BOUTOULLE répond que le différentiel n'est pas insurmontable et que le problème viendra surtout de la possibilité de couvrir les services qui ne se feront pas.

Mme FLORENCHIE s'inquiète du fait que ces CRCT fléchés Recherche pourraient empiéter sur les CRCT « classiques » (non fléchés) et défavoriser encore plus les disciplines qui sont peu concernées par les ANR ou les ERC.

M. BOUTOULLE répond que le but de l'opération est de susciter plus de projets recherche pour les AAP ANR et ERC. Les CRCT Recherche viendront en plus des autres CRCT.

Mme TOUTON demande à connaître le bilan des attributions des MDS ANR/ERC.

M. BOUTOULLE répond que Mme Beyaert-Geslin a déposé une ANR qui n'a pas été retenue. Idem pour M. Gorgues qui a déposé une ERC. Mmes Bourdaa et Caiozzo n'ont pas eu le temps de finaliser leur projet et leur objectif est de repousser le dépôt d'un an. M. Des Courtils attends le résultat de son dépôt d'ERC.

M. CADIOU revient sur la question du calendrier. Il estime que celui-ci est certes cohérent avec les contraintes de l'année universitaire, mais peut causer des difficultés de délais de rédaction des dossiers pour les candidats.

M. BOUTOULLE signale que, pour les années prochaines, il est proposé de suivre le même calendrier que pour les autres CRCT. Pour cette année, le délai de dépôt sera court en raison de la contrainte de la date du CA qui doit d'abord statuer et qui est fixée au 1<sup>er</sup> juin. Il assure que dès le 1<sup>er</sup> juin, si la transformation est accordée, une information sera diffusée à tous les enseignants. Un délai de trois semaines sera alors donné pour le dépôt des dossiers. La déclaration d'intention à la mi-juin permettra d'identifier les évaluateurs qui seront choisis au sein du Bureau de la CR et à l'extérieur de ce Bureau (membres de panels ANR ou ERC, bénéficiaires d'ANR ou d'ERC).

M. CADIOU s'inquiète du fait que les nouveaux CRCT pourraient se trouver eux aussi peu attractifs en raison du calendrier très serré de dépôt des dossiers.

M. BOUTOULLE rappelle que le Pôle Ingénierie des projets de recherche de la direction de la recherche peut et doit aider les porteurs de projets. L'avis du Pôle fera partie de l'évaluation. Il estime par ailleurs qu'il existe un vivier, constitué notamment par les collègues qui ont répondu à l'AAP EMERGENCE de l'Idex, à l'AAP Région et à l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) récemment lancé.

M. GUILLIOT estime lui aussi que la période est mal choisie pour attribuer de nouveaux CRCT car c'est un dispositif qui demande un temps de réflexion. Il se demande si on ne pourrait pas se rapprocher des collègues qui ont postulé pour un CRCT cette année et qui n'ont pas été sélectionnés.

M. BOUTOULLE répond qu'effectivement, il y a des demandes de CRCT qui n'ont pas été satisfaites, mais pas forcément ciblées pour un projet ANR ou ERC.

Mme TOUTON et M. GUILLIOT s'interrogent pour le cas où il n'y aurait pas de candidatures ou de bonnes candidatures. Pourrait-on utiliser ces CRCT pour d'autres personnes ?

M. BOUTOULLE ajoute qu'il faut aussi s'interroger sur le semestre qui doit être visé. Il pense que choisir le second semestre serait le plus judicieux pour un dépôt de dossier aux AAP fin 2019.

M. BOUTOULLE propose de voter sur la question suivante : est-ce que la CR est favorable à la conversion des moyens MDS en CRCT ?

Mme ANTOLIN et M. CADIOU estiment qu'il faut effectivement d'abord un vote clair sur le principe.

M. GUILLIOT se demande, en cas de vote favorable sur le principe, s'il est judicieux de garder une différence entre les CRCT 'normaux' et les CRCT Recherche, étant donné que les deux types de CRCT relèvent de la Recherche.

Mme FLORENCHIE et M. AMELOT sont opposés à cette proposition, car il est important de prendre en considération les différences entre disciplines. Il faut conserver la diversité.

Mme MANES GALLO trouverait intéressant d'ouvrir les CRCT à une mobilité en vue d'une recherche.

M. BOUTOULLE confirme qu'il y aurait bien trois orientations possibles pour les CRCT : HDR, projets de recherche divers et projets ciblés ANR/ERC. Il faut conserver notre cible au regard de notre orientation stratégique qui est d'améliorer le taux de dépôt et de réussite pour ces deux AAP.

Mme GOSSOT fait une nouvelle proposition qui consisterait à transformer les 5 MDS de 32 heures en deux MDS plus importantes de 80 heures.

M. BOUTOULLE n'est pas favorable à cette nouvelle proposition car elle ne répondra pas au problème des heures complémentaires évoqué précédemment.

M. BOUTOULLE propose de voter en deux temps :

D'abord sur la question suivante qui paraît faire l'unanimité : *est-ce que la CR est favorable à la conversion des moyens MDS pour le montage de projets ANR ou ERC en CRCT dédiés au montage de projets ANR ou ERC, à partir de l'année universitaire 2019/2020 ?*

Résultat du vote :

Votants : 23  
Abstention : 4  
Contre : 0  
Pour : 19

**La Commission de la Recherche approuve la conversion des moyens MDS pour le montage de projets ANR ou ERC en CRCT dédiés au montage de projets ANR ou ERC, à partir de l'année 2019/2020.**

Mme GOSSOT propose une autre solution pour l'année 2018/2019 réalisable en deux temps : le dépôt d'une note d'intention fin juin et le choix des bénéficiaires en septembre.

Mme TOUTON et M. BENOIT estiment qu'une attribution des CRCT en septembre est trop tardive au regard de l'établissement des services des enseignants.

M. BOUTOULLE propose de voter sur la question suivante : *est-ce que la CR est favorable à la conversion des moyens MDS pour le montage de projets ANR ou ERC en CRCT dédiés au montage de projets ANR ou ERC, pour l'année 201/2019, avec une 'décharge' positionnée au second semestre ?*

Résultat du vote :

Votants : 23  
Abstention : 7  
Contre : 3  
Pour : 13

**La Commission de la Recherche approuve la conversion des moyens MDS pour le montage de projets ANR ou ERC en CRCT dédiés au montage de projets ANR ou ERC, pour l'année 2018/2019, avec une 'décharge' positionnée au second semestre.**

En l'absence de questions diverses, la séance est levée.

La Présidente,



Hélène VELASCO-GRACIET